

## DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE

---

MONUMENT A LA MÉMOIRE DU REGRETTÉ MGR JOSEPH-THOMAS DUHAM-  
MEL, PREMIER ARCHEVEQUE D'OTTAWA, ET LE RÉNOVATEUR  
DE NOTRE NORD-OUEST PROVINCIAL, PARTIE QUÉ-  
BECOISE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE  
D'OTTAWA

---

A la suite des pièces que nous avons l'occasion de consigner ici, en notre précédente livraison, il nous paraît que la récente *Lettre pastorale* de S. G. Mgr C.-H. Gauthier, archevêque d'Ottawa — Lettre et mandement du caractère le plus significatif, dont la haute portée n'a pas besoin d'être autrement soulignée — a sa place toute marquée, en tête de la présente chronique des intérêts français.

Nous insérons donc, sans plus de commentaires, ce document remarquable.

CHARLES-HUGUES GAUTHIER, *par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique,*  
*Archevêque d'Ottawa.*

*Au Clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles  
de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur.*

Nos très Chers Frères,

Nous venons vous entretenir aujourd'hui d'un projet que nous portons dans notre cœur depuis le jour de notre arrivée au milieu de vous, en qualité de père, de chef et de pasteur de l'Archidiocèse d'Ottawa. Après l'avoir mûri dans la réflexion et la prière, nous croyons l'heure venue de le réaliser. Nous voulons élever à la noble et pieuse mémoire de Mgr Joseph-Thomas Duhamel, premier archevêque d'Ottawa et notre prédécesseur, un monument qui ne soit pas indigne de l'illustre prélat.

Il y aura bientôt six ans, Mgr Duhamel, en pleine visite pastorale, était, en quelques minutes, terrassé par la mort ; et nous nous rappelons, avec émotion, toutes les louanges qui célébrèrent alors sa vive piété et son esprit de justice, sa

grande prudence et sa rare discrétion, son obéissance au Saint-Siège et son dévouement à l'Église, sa fermeté et son infatigable application au travail. Son éloge n'est donc pas à faire. Toutefois, N. T. C. F., pour votre consolation et la nôtre, laissez-nous évoquer quelques souvenirs et quelques faits, qui nous rappelleront cette grande figure disparue, et nous rediront jusqu'à quel point il fut homme de Dieu et de gouvernement.

Enfant prédestiné, les grâces du Ciel l'ont prévenu, pour ainsi dire, dès le berceau, et à l'âge où beaucoup d'adolescents commencent à peine la longue préparation qui les conduira au Sanctuaire, à seize ans le jeune Duhamel avait déjà terminé ses études classiques, revêtu la soutane du lévite, et choisi le Seigneur pour la part de son héritage.

S'il est vrai que les longs règnes, qui assurent la stabilité des institutions, sont un des bienfaits les plus signalés de Dieu : *propter sapientiam hominis... vita ducis longior erit* (Prov. 28), le premier archevêque d'Ottawa fut manifestement l'objet de cette bénédiction du Seigneur. Pendant près de trente-cinq ans, et pendant plus de la moitié de sa vie, il fut évêque et il fit courageusement son devoir d'évêque.

Son vénérable prédécesseur, Mgr Guigues, avait été le créateur du diocèse. A sa mort, malgré tout le bien réalisé, une tâche immense restait à accomplir. La période de fondation était à peu près terminée ; celle de l'organisation allait commencer. Sans pusillanimité, mais confiant en Dieu qui l'avait choisi, le jeune prélat se mit à l'œuvre et ne faillit pas à la tâche.

Depuis plusieurs années, des populations nouvelles, portées par un puissant courant d'émigration, se déversaient dans la vallée de l'Ottawa, et augmentaient rapidement le nombre des catholiques. Ce qui avait réjoui l'âme d'apôtre de Mgr Guigues devait stimuler le cœur d'évêque de Mgr Duhamel. Aussi écrivait-il : « La Très Sainte Trinité ne serait-elle pas plus honorée, si au lieu de soixante-quinze églises et chapelles, il y en avait cent vingt-cinq dans ce diocèse ? Notre-Seigneur ne serait-il pas plus glorifié si notre population catholique atteignait le chiffre de 200,000, qui serait à peu près le double du chiffre actuel ? » Bientôt des chapelles nombreuses surgirent sur le territoire diocésain et groupèrent les fidèles en leur assurant les secours religieux. Le diocèse fut la maternelle maison ouverte à tous les enfants de Dieu.

L'élan fut tel, qu'aujourd'hui, au lieu du seul diocèse d'Ottawa, l'Église compte toute une florissante province ecclésiastique, composée de notre Archidiocèse, des diocèses de Pembroke et de Mont-Laurier et du Vicariat Apostolique du Témiscamingue. Et ce n'est pas 200,000 catholiques qu'elle peut présenter à Dieu, mais plus de 420,000 fidèles qui adorent Notre-Seigneur Jésus-Christ et obéissent à son Vicaire ici-bas. Quelle âme de baptisé ne rendrait grâces au Seigneur pour une si féconde expansion de notre sainte foi !

Mgr Duhamel n'ignorait pas que l'Évêque étant le prophète de la nouvelle loi, doit, à l'exemple des Apôtres, se maintenir en contact avec Dieu, qu'il représente d'une façon plus immédiate au milieu des peuples. « *Nos vero orationi... instantes erimus.* (Act. 6)

Aussi qui dira la piété profonde qui illumina toute sa vie ? Elle resplendit d'une façon éclatante à ses derniers instants, lorsqu'elle faisait répéter si dévotement à l'Évêque moribond les doux noms de Jésus, de Marie et de Joseph, entre les hoquets de l'agonie.

C'est elle qui lui donna la plénitude et la délicatesse du sens catholique. Comme il aimait la vérité révélée dans toute sa pureté ! Comme il était heureux de la communiquer à son peuple par le ministère auguste de la prédication et de la faire briller dans tout son radieux éclat aux regards de nos frères séparés, pour les conquérir à

Jésus-Christ, pauvres brebis égarées ramenées au bercail par le bon Pasteur. C'est cette même piété qui lui inspirait un vif attachement à toutes les lois de l'Église. Aussi, pressait-il l'observation des règles liturgiques pour que les saints offices fussent entourés d'honneur ; et savait-il appliquer les décrets disciplinaires, tantôt avec une ferme autorité, tantôt avec une prudente condescendance, parfois aussi avec un courage qui sait se grandir jusqu'à l'héroïsme.

L'amour qu'il portait à la vie religieuse et dont il a donné tant de preuves éclatantes n'avait pas d'autre source. Aussi pendant son pontificat reçut-il plus de vingt instituts religieux dans son diocèse.

L'un des plus grands devoirs de la charge pastorale n'est-il pas la formation intellectuelle et morale de la jeunesse catholique ? Aussi, vous savez, N. T. C. F., quels efforts cet homme de Dieu déploya pendant tout le cours de sa carrière pour assurer à l'enfance, partout dans son diocèse, le bienfait de l'instruction chrétienne. Dans ce but, de nouvelles institutions furent fondées, les anciennes développées, et pour couronner cet ensemble de mesures, le collège d'Ottawa, par Bref du 5 février 1889, fut érigé en Université catholique, afin d'assurer à l'Église et à la Société des prêtres et des citoyens en état de les servir honorablement.

Que n'a-t-il pas entrepris pour le sage gouvernement de l'Église confiée à sa sollicitude ? L'un des premiers soins d'un évêque est de connaître le troupeau qui lui est confié. Mgr Duhamel s'acquitta de ce devoir jusqu'à son dernier soupir, et vous n'avez pas oublié que ses visites pastorales, vraies missions apostoliques, n'étaient pas moins utiles à vos œuvres sociales qu'à vos intérêts religieux.

Les synodes diocésains qu'il célébra à trois reprises n'ont eu pour but que de donner une législation claire et précise adaptée aux conditions spéciales du diocèse, afin de guider les pasteurs dans le travail toujours délicat d'une bonne administration.

L'Église d'Ottawa, devenue métropole, vit, en 1889, son organisation complétée par l'établissement d'un véritable chapitre, orné de trois dignités, qui composa le sénat de l'Évêque, et qui fut un secours apprécié dans le labeur d'une administration de plus en plus vaste. Comme il l'aimait, son Église d'Ottawa, qui, pendant son long pontificat, avait pris, sous la bénédiction du Ciel, de si merveilleux développements. Rien ne lui coûtait dès qu'il s'agissait de la maintenir, de la défendre, de la parer et de l'enrichir. Travaux de décoration des temples, établissement de multiples confréries, dévotion des Quarante-Heures, œuvres de charité, fondations pieuses, entreprises de zèle pour réprimer les abus, combattre les excès et promouvoir, dans la justice et la charité, la paix et la piété de la vie chrétienne.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., qu'il sut grouper autour de lui, ou former près de lui, des collaborateurs intelligents et dévoués, qui le secondèrent admirablement dans cet immense labeur. Un grand nombre d'entre eux, venus de milieux différents, ont travaillé avec un zèle égal, au sein des mêmes difficultés de la première heure. Vous avez bénéficié de leur sagesse et de leur générosité, et vous conserverez dans votre cœur la mémoire reconnaissante de leurs vertus. Plusieurs d'entre eux sont disparus. Qu'ils reçoivent, auprès du Maître Divin qu'ils ont si bien servi, la récompense promise aux bons et fidèles serviteurs !

Mgr Duhamel fut donc vraiment l'homme de Dieu, l'ange et le gardien de l'Église d'Ottawa. Il fut un grand évêque !

Les éminentes qualités du métropolitain d'Ottawa nous avaient toujours édifié. Nous admirions la majesté du pontife et la sagesse du législateur, le zèle du prêtre et la prudence de l'administrateur. Aussi pour rendre hommage, à notre manière, à ses hautes vertus, lui avons-nous demandé la grâce de la consécration épiscopale, lorsque le Saint-Siège nous imposa la charge pastorale, et nous confia l'Église, toujours chère, de Kingston.

Nous savons, N. T. C. F., combien vivant dans votre cœur comme dans le nôtre est le souvenir du vénéré Mgr Duhamel : nous savons que l'éloge que nous faisons de ses qualités, et des œuvres qu'il a accomplies parmi nous, est aussi sur vos lèvres ; aussi sommes-nous heureux et fier de cette touchante communauté de pensée et de sentiments.

C'est dans cette union des esprits et des cœurs que nous travaillerons à élever le monument projeté. Il se dressera sur la place de la Cathédrale, et sera le pendant de celui du fondateur de ce diocèse. Nous désirons avoir un monument dont le style et la noblesse ne soient pas indignes de celui dont il rappellera les traits, les vertus et les œuvres.

A cette fin, nous demandons à tous les membres du clergé séculier et régulier de notre diocèse, à toutes les communautés religieuses, à toutes nos paroisses et missions, ainsi qu'à toutes nos différentes sociétés catholiques, de contribuer pour leur part, selon leurs ressources, à cette œuvre de filiale piété.

Après en avoir préalablement averti les fidèles, MM. les Curés, desservants ou missionnaires, feront, en temps opportun, une quête pour cet objet dans leurs églises ou leurs chapelles.

Les sommes ainsi recueillies par leurs soins, comme les montants offerts par les Sociétés, seront adressées à M. le Secrétaire de l'Archevêché, d'ici à la fin de décembre.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing et le contre-seing de notre secrétaire, le huitième jour d'avril, mil neuf cent quinze.

† CHARLES-HUGUES,  
Archevêque d'Ottawa.

Par mandement de Monseigneur,

J. LEBEAU, Ptre.  
Secrétaire.

UN IMPORTANT MANIFESTE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

L'honorable M. Philippe Landry, président du Sénat canadien, ayant cru devoir accepter l'honneur et la charge de la présidence de cette importante Association, dans les heures graves qu'elle traverse — succédant à M. A.-T. Charron, que ses nouvelles fonctions à Saint-Hyacinthe, P. Q., ont contraint à démissionner — le nouveau et distingué Président marque son entrée en office par la publication d'un Manifeste clair et très expressif. Il nous paraît opportun d'en consigner ici le texte, qu'on aimera à relire et dont tous les vrais patriotes s'efforceront de s'inspirer, à travers les circonstances difficiles où se poursuit, présentement, l'œuvre sacrée de la défense française en Ontario.

Ottawa, 16 avril 1915.

Plus les rumeurs des prochaines élections fédérales prennent de la consistance, plus on s'efforce de toutes parts de déplacer la question scolaire d'Ontario pour la jeter dans la politique.

L'Association d'Éducation tient tout d'abord à répéter ici ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas :

Les Canadiens français d'Ontario veulent :

1° Le respect de leurs droits sur l'éducation de leurs enfants dans les écoles qu'ils soutiennent de leurs deniers ;

2° L'enseignement efficace des deux langues officielles du Canada pendant tout le cours primaire dans les écoles ou classes fréquentées par leurs enfants ;

3° L'enseignement donné à leurs enfants par le véhicule naturel : la langue maternelle ;

4° Le groupement par écoles ou par classes des élèves à qui les parents veulent faire apprendre les deux langues officielles ;

5° L'emploi d'instituteurs capables d'enseigner les deux langues officielles du Canada dans les écoles ou classes fréquentées par les enfants dont les parents exigent l'enseignement du français et de l'anglais ;

6° Leur part des subventions votées chaque année par l'Assemblée Législative ;

7° L'inspection unique, catholique et franco-anglaise des écoles séparées fréquentées par leurs enfants ;

8° L'inspection unique et franco-anglaise des écoles publiques fréquentées par leurs enfants ;

9° L'octroi des brevets aux instituteurs et institutrices bilingues qui ont passé avec succès les examens exigés par le ministère de l'Instruction publique.

Ce que les Canadiens français d'Ontario ne veulent pas :

1° Les Canadiens français d'Ontario ne veulent pas pour leurs enfants d'écoles exclusivement françaises ;

2° Ils ne veulent pas forcer les enfants de langue anglaise ou autres à étudier la langue française ;

3° Ils ne veulent pas l'établissement d'un troisième système scolaire dans la province ;

4° Ils ne veulent chasser personne de la province — ils paient pour chaque pouce de terre qu'ils acquièrent ;

5° Ils ne veulent pas supporter la confiscation des subventions scolaires qu'ils subissent depuis trois ans, pour avoir exigé pour leurs enfants l'étude efficace des deux langues officielles du Canada.

L'Association tient à proclamer bien haut que la lutte scolaire d'Ontario n'est pas une lutte politique, mais bien une lutte de principe pour la sauvegarde des droits qu'ont les parents à faire apprendre à leurs enfants les deux langues officielles du Canada dans les écoles primaires qu'ils soutiennent de leur argent.

Nous attirons l'attention sur les deux mots *écoles primaires*, les seules fréquentées par les enfants de 5 à 14 ans.

Tel est l'objet et l'unique but des démarches respectueuses, discrètes, et nombreuses que l'Association ne cesse de faire, des adhésions qu'elle recherche dans *tous les partis*, dans toutes les sociétés, chez tous les hommes vraiment imbus de justice et de science, chez tous les citoyens à esprit large qui désirent la paix et la convergence des énergies plutôt vers la prospérité du Canada que vers ces dissensions intérieures qui arment les fils les uns contre les autres. Pour arriver à ce but, n'est-il pas nécessaire que toutes les têtes dirigeantes s'unissent dans un même

désintéressement en faveur de la justice, de la saine pédagogie et des sages institutions de notre pays ? Cette union ne sera pas possible si déjà on se prépare à jeter cette question dans la mêlée électorale où ordinairement les passions, les intérêts mesquins qui désunissent ont plus à dire que la saine raison et le vrai patriotisme.

L'Association l'a déjà dit et démontré bien des fois, le fameux Règlement 17, promulgué par le Ministère de l'Instruction Publique de l'Ontario, en 1913, a pour but avoué d'angliciser sûrement et à brève échéance tous les enfants canadiens-français de la Province. Tout dans ce règlement est savamment combiné pour arriver à ce but ; et dans les rares localités où le gouvernement est parvenu à mettre son règlement en vigueur, il a montré jusqu'à l'évidence qu'il entend bien l'appliquer dans toute sa rigueur et sa brutalité. C'est contre cet acte de persécution odieuse que l'Association, avec les parents canadiens-français, lutte et luttera encore.

Le but de favoriser un parti politique au détriment d'un autre ne pénètre pas dans cette résistance ; et il serait plus que regrettable qu'on lui en attribuât la moindre parcelle. N'est-il pas du devoir de tous de soustraire cette question aux harangues passionnées des luttes politiques et de la placer hors de l'arène brûlante où se disputent les intérêts des partis ? Cette cause est trop sainte pour la sacrifier sur les « hustings ».

Nous ne demandons pas à un parti politique quelconque de prendre notre cause sous sa protection. Au contraire, nous demandons à tous, conservateurs comme libéraux, Canadiens français comme Anglais, Écossais comme Irlandais, catholiques comme protestants, de ne pas se servir de cette question pour s'en faire une arme politique dans les élections fédérales prochaines.

D'ailleurs, nous n'avons pas porté notre cause devant le Parlement canadien, auquel nous n'avons rien à reprocher de ce chef. Personne non plus, n'a besoin d'un mandat spécial de l'électorat pour défendre une cause aussi juste, aussi noble et aussi nécessaire au maintien intégral de la Confédération canadienne.

Les Canadiens français de l'Ontario demandent donc à tous les électeurs canadiens-français vraiment dignes de ce nom de ne pas permettre aux candidats qui solliciteront leur vote aux prochaines élections de traîner cette question dans l'arène politique.

D'ailleurs, quel bien peut apporter à un parti politique quelconque l'acceptation ou la défense d'un règlement aussi opposé aux règles de la saine pédagogie, aussi injuste, aussi outrageant, que le Règlement 17 ?

Les Canadiens français de l'Ontario demandent tout particulièrement à leurs compatriotes où qu'ils soient, tant candidats qu'électeurs, de donner le bon exemple sous ce rapport.

Encore une fois, aucun parti n'est autorisé par nous à prendre notre cause sous son patronage politique. Les journaux rendraient un très grand service au pays tout entier en le disant bien haut. Nous leur demandons cette faveur avec instance.

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO.

P. LANDRY, président.

A. GRENON, secrétaire.

#### Souscriptions exemplaires

Parmi les nombreuses et généreuses souscriptions faites pour « Nos blessés de l'Ontario », et dont l'Association catholique de la

Jeunesse canadienne-française, Union régionale de Québec, fournit régulièrement, dans la presse quotidienne, la liste fort édifiante, nous relevons les suivantes, capables d'intéresser plus spécialement nos lecteurs :

Le Ralliement catholique et français en Amérique, (\$100) cent piastres ; l'Action Sociale Catholique, (\$100) cent piastres ; la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, (\$200) deux cents piastres ; les Chevaliers de Colomb, de Québec, (\$50) cinquante piastres ; la Ligue de la Presse catholique, de Langue française, du Canada et des États-Unis, (\$10) dix piastres, etc, etc.

#### Congrès prochains

Au nombre des plus importantes manifestations de la pensée et de l'action françaises et catholiques, qui doivent se produire, cette année, compteront assurément les deux congrès qui s'organisent, à Edmonton, Alberta, et au Collège Sainte-Anne de Church Point (comté Digby), Nouvelle-Écosse, pour juin prochain.

Le premier sera un congrès spécial des Commissaires des écoles où la langue française est en usage, dans l'Alberta, et la date, avons-nous raison de croire, n'en est pas encore définitivement arrêtée.

Le congrès de Church Point sera l'un de ces congrès pédagogiques provinciaux dont nos frères les Acadiens ont su faire, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, de si consolants et pratiques succès, depuis quelques années déjà.

Sur invitation particulière et instante des organisateurs du Congrès de Church Point, un délégué officiel y représentera le Comité permanent de la Langue française en Amérique.

#### Pour les droits du français

Le gouvernement fédéral du Canada ayant décidé de faire émettre un nouveau timbre spécial, pour acquitter un certain nombre des impôts créés par la Loi White, afin de pourvoir aux dépenses de la guerre au Canada, d'énergiques revendications se sont produites, dans la presse française, en vue d'obtenir qu'une partie de ces timbres, ou la simple surcharge sur le timbre postal ordinaire, comportent la formule en français.

Le Canada étant un pays officiellement bilingue, cette revendication n'est que juste et raisonnable ; il faut espérer qu'il y sera fait droit par les autorités, qui ont d'ailleurs promis, en toute sympathie, de tenir bon compte de la requête. — A. D.